

tance de ses péchés, avec plusieurs oraisons jaculatoires. Il avoua que durant ses trois mois de prison il s'était disposé à la mort par les prières et une lecture continuelle du livret de Bellarmin, intitulé : *De l'Art de bien mourir*.

« Sur ces entrefaites, un homme lui vint faire les adieux de sa sœur, M^{me} de Pontac. M. de Thou le prit pour l'exécuteur, courut à lui et l'embrassa : « C'est donc toi qui me dois aujourd'hui envoyer dans le ciel ! » Mais averti de sa méprise, il reprit : « Mon ami, il y a si longtemps que je ne t'avais vu, que je te méconnaissais. Dis à ma sœur qu'elle continue ses dévotions, que ce monde n'est que mensonge et vanité, et que depuis qu'on m'a prononcé ma sentence, toutes perplexités m'ont quitté, et que je suis plus tranquille que jamais. Adieu. » Cet homme, dans son étonnement, ne sut que répliquer. M. de Thou écrivit alors la lettre suivante à M. du Puy :

« Je vous fais ce mot avant que de mourir, pour vous conjurer de vous souvenir de moi. Je vous promets la même chose en l'autre monde, où j'espère que Dieu me recevra. Je vous recommande mon frère et M. de Thoulon. Ma sœur de Pontac est ici que je plains extrêmement. Je vous prie de faire employer nos amis pour faire donner ma confiscation à mon frère ; l'intérêt que je suis capable d'y prendre est pour le paiement de mes dettes, outre que j'ai fait un vœu durant ma prison, dont le père gardien des Cordeliers de Tarascon est témoin ; c'est de fonder en leur église une messe de cent écus de rente. Je vous recommande Petit-Jean, mon valet, et meurs votre serviteur.

DE THOU (1). »

« Il en écrivit encore une, et il dit : « Voilà la dernière pensée que je veux avoir pour le monde ; parlons de Paradis. » Là-

(1) Cette lettre se trouve encore dans le XV^e volume de l'historien de Thou, avec la date du 12 septembre, et quelques légères variantes. Après ces mots : *Dieu me recevra* : on ajoute ici : *En la gloire de ses élus*.